

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Frédéric Roberjot a été nommé par voie d'intégration directe, à compter du 1^{er} janvier 2024, sur le poste de directeur au pôle aménagement et développement territorial – direction de l'immobilier,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2024, monsieur Frédéric Roberjot, ingénieur en chef hors classe, est chargé des fonctions de directeur de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 29 février 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines